CYBERLEADERS Anne Alombert Maître de conférence en philosophie à l'université Paris VIII et membre du Conseil national du numérique

SCHIZOPHRÉNIE NUMÉRIQUE LA CRISE DE L'ESPRIT À L'ERE DE L'IA



Anne Alombert est maître de conférence en philosophie à l'université Paris VIII, membre du Conseil national du numérique depuis 2021 et travaille dans le champ de la philosophie contemporaine et en particulier sur la question de la technique et des enjeux sociétaux, politiques et civilisationnels de la transformation numérique. Dans cette tribune, elle nous présente les principales thèses qu'elle développe dans son ouvrage *Schizophrénie numérique* (Éd. Allia, 2023).

Le développement fulgurant des technologies numériques, et en particulier de ce que l'on appelle l'« intelligence artificielle » provoque un phénomène de « schizophrénie numérique». Ce terme désigne le tiraillement entre deux discours opposés : d'un côté, l'éloge des progrès technologiques portés par les grandes entreprises du numérique et les transhumanistes, qui s'accompagne souvent d'une anthropomorphisation des machines (à travers des expressions comme « intelligence artificielle », « apprentissage automatique », « agent conversationnel », etc.) et de l'autre, les études scientifiques témoignant des dangers que les médias numériques peuvent engendrer pour nos capacités psychiques, mentales et intellectuelles. Plutôt que de s'interroger sur l'intelligence des machines, il semble nécessaire de se demander comment orienter

les développement des technologies numériques pour les mettre au service de nos esprits individuels et de l'intelligence collective.

Pour comprendre ces enjeux, il est essentiel de retracer l'évolution des technologies médiatiques, des premiers écrits à l'avènement du numérique. En effet, l'évolution des supports techniques correspond toujours à une évolution de nos consciences, c'est-à-dire, de nos manières de nous rapporter au passé, de percevoir le présent ou d'anticiper l'avenir. Nous ne nous souvenons pas de la même manière à l'époque de l'écriture ou à l'époque de la photographie. Nous ne pensons pas de la même manière lorsque nous écrivons ou lorsque nous pratiquons le traitement de texte. De l'Antiquité à nos jours, des penseurs grecs comme Platon à des penseurs contemporains comme Bernard Stiegler, ces mutations des supports de mémoire ont fait

l'objet de nombreuses analyses, sur lesquelles il est important de revenir pour comprendre les enjeux actuels.

Ce recul historique est d'autant plus important à l'époque de l'économie de l'attention numérique, qui s'appuie sur la captologie pour concevoir et développer des technologies persuasives, ayant pour but d'influencer nos pensées et nos comportements, bien souvent à des fins publicitaires. Pour comprendre les ressorts de ces mécanismes, il faut aussi revenir sur les liens entre le paradigme technoscientifique des sciences cognitives et de l'intelligence artificielle et le paradigme économique du néolibéralisme, qui reposent tous deux sur la réduction de la pensée au calcul.

Dans le contexte actuel de l'IA générative, qui englobe des technologies telles que les générateurs de langage, se pose la question cruciale de l'impact des calculs algorithmiques sur nos facultés mentales.



Déléguer nos capacités d'expression à des machines soulève des risques majeurs, allant de la perte de diversité dans la création à des problèmes politiques liés à la désinformation, en passant par la question éthique de l'automatisation de l'altérité. Cette évolution remet en question la manière dont nous construisons nos savoirs et interagissons dans l'espace public numérique.

Face à ces défis, la responsabilité collective devient primordiale. Il est impératif de soutenir des innovations numériques socialement responsables, loin du modèle prédateur de l'économie de l'attention. Des technologies herméneutiques et contributives peuvent être envisagées, qui articulent les algorithmes à des pratiques d'interprétation, de réflexion et de délibération. La régulation doit aussi explorer des voies novatrices, comme le dégroupage des réseaux sociaux, permettant à différents acteurs de proposer des algorithmes de recommandation alternatifs, afin de ne pas laisser une poignée d'entreprises décider des contenus circulant sur la toile. Enfin, si le droit d'auteur est fortement menacé par les IA génératives, des approches fiscales visant à taxer les entreprises exploitant les données pourraient alimenter un fonds pour financer le développement de dispositifs numériques alternatifs, qui n'automatisent pas les comportements, mais qui permettent le partage des savoirs.

La schizophrénie numérique révèle un dilemme existentiel dans notre relation avec les nouvelles technologies. Au lieu de succomber à une vision réductrice des machines intelligentes, nous devons concevoir, développer et expérimenter des technologies au service de nos esprits individuels et de nos intelligences collectives.

